

Quelques problèmes suisses de politique économique et sociale

Autor(en): **Speiser, Ernest**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **27 (1947)**

Heft 4

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-888628>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUELQUES PROBLÈMES SUISSES DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

par

Ernest Speiser
Conseiller national

M. Ernest Speiser, conseiller national, directeur chez Brown Boveri et Cie à Baden, ancien chef de l'Office de guerre pour l'industrie et le travail, a bien voulu faire l'honneur aux membres de la région parisienne de la Chambre de commerce suisse en France, de venir leur parler, à l'issue d'un dîner, de quelques problèmes suisses de politique économique et sociale.

Chacun sait le rôle joué par M. Speiser en Suisse pendant la guerre. Il s'est acquis la gratitude de tous ses compatriotes qui reconnaissent en lui l'un des principaux artisans de l'indépendance de leur pays.

L'assistance était nombreuse et comptait les personnalités les plus éminentes du monde industriel français et suisse de Paris. Elle a particulièrement apprécié la position adoptée par le conférencier qui, avec un délicieux humour et une rare franchise, a donné un aperçu fidèle du climat suisse actuel.

Nous exprimons notre vive reconnaissance à l'éminent homme d'Etat qui a bien voulu nous autoriser à reproduire ici un court résumé de sa causerie.

Après une allocution de bienvenue de M. Louis-Gustave Brandt, membre d'honneur et ancien président de la Chambre de commerce suisse en France, en l'absence de M. Paul de Perregaux, président en exercice, et de M. Pierre Bezençon, vice-président, M. Speiser, prit la parole.

L'ÉCONOMIE de guerre était construite selon le principe des milices. Les directeurs des différents services étaient des chefs d'entreprises privées qui, au lieu de servir dans l'armée, passaient 4 à 5 jours par semaine à Berne, à régler l'approvisionnement du pays, la production et la distribution.

Ni la population ni l'industrie suisses n'ont jamais connu de grave disette malgré des importations fortement réduites ; cela est dû à la prévoyance du gouvernement qui, sentant venir la guerre, avait, avec le concours de l'économie privée, accumulé d'importantes réserves. La mentalité du

paysan suisse, attaché à son « grenier », a largement contribué à la défense économique du pays, qui s'est révélée presque aussi importante que sa défense militaire.

Sans réserves et sans production interne, même petite, tout système de contingentement reste lettre morte ou devient un sujet pour journaux humoristiques. Cela revient à dire que la distribution n'est pas la chose principale, que tout en cherchant à la rendre aussi équitable que possible, il ne faut pas se laisser obnubiler par les problèmes qu'elle pose.

L'expérience de ces six années amène à consta-

ter qu'il est relativement facile d'administrer la pénurie, si le peuple se montre discipliné et compréhensif. Il suffit de classer les consommateurs d'après leur degré d'importance et de fixer les rations en conséquence. Ce qui est plus difficile, ce qu'aucun État n'est parvenu à réaliser, c'est d'administrer de manière satisfaisante l'abondance ; s'il y a trop de blé, trop de café, trop de caoutchouc, trop de charbon ou d'électricité... à moins qu'on dise que dans une économie étatisée il n'y aura jamais ni trop de charbon, ni trop d'électricité !

Qu'il me soit permis ici de rendre hommage au mérite de nos négociateurs qui ont opéré de véritables miracles, parvenant à importer d'Allemagne pour 400 millions de fr. s. de marchandises de plus que la Suisse n'en livrait et à maintenir constamment un courant de trafic avec les pays neutres et alliés (3,4 milliards de fr. s. de septembre 1939 à avril 1945). Nos fortifications ont été construites, notre armée équipée avec du matériel fourni par ou à travers l'Allemagne. N'était-ce pas là une situation presque grotesque ?

ON se préoccupe actuellement en Suisse de liquider l'économie de guerre et certains estiment que la démobilisation de cette « armée de civils » est trop lente. On peut affirmer au contraire que les opérations sont conduites avec le maximum de célérité, même en courant certains risques.

On aurait pu, il est vrai, considérer l'économie de guerre comme un tremplin devant servir à établir une économie de paix dirigée. Mais nous estimons que l'initiative privée est indispensable, et nous ne l'avons pas tuée. Nous avons assuré le peuple suisse que nous n'avions pas d'arrière-pensée, et c'est pourquoi il nous a non seulement tolérés, mais appuyés. Il a compris que l'économie de guerre était un moyen, non un but.

TANDIS que la Suisse s'apprêtait à affronter à la fin de la guerre une crise de chômage, elle a à faire face à une crise de suremploi pour laquelle elle était moins bien préparée. Une bonne partie de nos jeunes ouvriers sont devenus des « nomades » qui passent continuellement d'une entreprise à l'autre avec l'espoir d'un travail ou d'une paie plus avantageux. Pour remédier à cette

pénurie de main-d'œuvre, il serait possible de faire appel à des travailleurs étrangers, mais si les dirigeants ouvriers parlent beaucoup de l'« Internationale », il faut constater que, lorsqu'il s'agit de laisser entrer chez eux des camarades de l'étranger, même si ces derniers sont chômeurs dans leur pays d'origine, ils se découvrent alors une âme nationaliste.

EN dehors des œuvres humanitaires accomplies sous le signe de la Croix-Rouge et du Don suisse, pour lesquelles la Suisse a dépensé un demi-milliard de fr. s. environ, notre pays cherche à contribuer sur une base commerciale à la reconstruction de l'Europe. Jusqu'à présent, environ 800 millions de crédits ont été alloués aux différents pays. La charge est lourde pour notre pays. Le créancier était considéré autrefois comme ayant une position forte et le débiteur une position faible, tandis qu'aujourd'hui tout est renversé. Le débiteur est le plus fort parce que pour démontrer sa force il n'a qu'à rester passif ; le créancier est faible parce qu'il ne dispose pas de moyens moraux ou matériels lui permettant de faire valoir ses droits légitimes, qu'on a tendance souvent à considérer comme immoraux. Ce système a été inventé par M. Schacht et n'a pas tardé à être adopté presque universellement (sans droits d'auteur !) ; aujourd'hui il entrave la reconstruction.

COMMENT décrire la mentalité qui règne en Suisse à la fin de la guerre ? C'est une attitude d'expectative, d'observation attentive de ce qui se passe en dehors de nos frontières.

Le Suisse, « l'Uomo qualunque » de l'univers, est né méfiant, il ne croit que ce qu'il voit et ce qui lui est prouvé au moins trois fois par l'expérience, de préférence celle des autres. Il existe un proverbe anglais qui dépeint assez bien cette attitude : « It is easier to cackle than to lag eggs ». Il est donc ce qu'on appelle un conservateur et un conservateur est aujourd'hui un animal qu'on regarde avec dédain, qu'on ne comprend pas.

Le Suisse est en même temps très attaché au libéralisme, car c'est pour lui le contraire de la servilité.

Cela explique qu'on nous observe avec une certaine méfiance et que les Suisses, pour cette raison, souffrent d'un sentiment d'isolement. Mais

lorsqu'on est conservateur, on est aussi patient : nous avons le temps d'attendre.

Ajoutons que si le Suisse moyen est conservateur en politique, il ne l'est pas en matière technique et commerciale. Dans ces deux domaines, il peut même se montrer à l'occasion révolutionnaire.

ON nous accuse volontiers de jouir d'une prospérité provocante. Si l'on compare notre situation économique à celle d'autres nations, ce reproche n'est pas dénué de fondement. Mais si l'on admet que le devoir d'un gouvernement est de donner au peuple la prospérité, on doit en conclure que le gouvernement suisse, qui est parvenu à ses fins, ne mérite pas de reproches, mais des éloges.

La situation n'est d'ailleurs pas aussi réjouissante en Suisse qu'on le croit généralement. Certains des fondements de notre économie ne sont pas des plus solides, certaines causes de prospérité sont passagères. Nous pensons en particulier à la disparition de quelques concurrents étrangers, au dénuement des pays qui nous entourent.

Une menace plane sur l'économie de notre pays ; c'est le niveau de nos prix qui devient dangereux. Il y a en 1947 environ 250.000 personnes de plus au travail qu'en 1939 et malgré cette augmentation considérable du nombre des travailleurs, la production nationale n'enregistre pas d'accroissement sensible. Autrement dit le rendement de la main-d'œuvre a baissé et le prix de revient de nos produits a augmenté en conséquence. Les milieux syndicalistes suisses ont tendance à abuser de la situation actuelle en demandant sans cesse une amélioration du standard de vie et, ce faisant, ils mettent en péril notre avenir. C'est une politique à courte vue. Ceux qui la préconisent auraient avantage à s'inspirer des leçons du passé.

EN 1926, le peuple suisse votait, à une très forte majorité qui frisait l'unanimité, l'article 34 quater de la Constitution : « La Confédération instituera l'assurance-vieillesse et survivants. » Cet article ne dit pas : La Confédération *peut* instituer, mais précise qu'elle est *tendue* de le faire.

En 1931, un premier projet, baptisé du nom de son auteur, le Conseiller fédéral Schulthess, fut repoussé en votation populaire.

Un nouveau projet voté l'année dernière par les deux Chambres est soumis actuellement au référendum. L'opposition qui lui est faite est motivée avant tout par le mode de financement qu'il prévoit : 3,5 milliards de fr. doivent être amassés en 20 ans au moyen des contributions patronales et ouvrières de 2 p. 100 chacune du salaire, instituées pendant la guerre en vue de verser aux mobilisés des allocations pour pertes de salaire et de gain (300 à 400 millions par an) ; au moyen de contributions de la Confédération couvertes par un impôt sur le tabac et les boissons distillées (106 à 232 millions par an) et au moyen de contributions des cantons (53 à 116 millions par an). Ces dernières notamment créeront des difficultés.

Mais 3,5 milliards de fr. s., c'est un montant considérable, le tiers du revenu national estimé en 1942 à 10 milliards de fr. s. Constituer un fond de cette importance, c'est s'engager à empêcher toute dépréciation monétaire par une politique saine des finances. Le contraire aboutirait à un vol pur et simple.

N'y a-t-il pas dans le projet certains éléments d'aventure, de risque ? Certes, mais on peut courir cette aventure si on l'affronte les yeux ouverts. Le peuple en décidera le 6 juillet, et je suis de ceux qui estiment que la loi devrait être adoptée.

LE parti socialiste a déposé une initiative sur les droits du travail à tendance nettement socialiste, et même marxiste, tendant à modifier les articles 31, 32 et 34 de la Constitution.

L'alinéa 1 de l'initiative prévoit : « L'économie nationale est l'affaire du peuple entier », autant dire de l'Etat.

L'alinéa 5 ajoute : « Le droit au travail est garanti », ce qui implique la main-mise de l'Etat sur tout l'appareil de production, y compris la main-d'œuvre, car comment garantir le droit au travail sans imposer à chacun l'ouvrage qu'il doit accomplir et l'entreprise où il doit se placer ?

Il s'agit donc cette fois d'une initiative sincère, ouverte et sans subterfuge. Le peuple devra choisir entre l'économie dirigée par l'Etat et l'économie libre.

Peut-on savoir dès maintenant dans quel sens il se prononcera ? Tout vote populaire implique une grande part d'incertitude, mais dans le cas

particulier, il existe des indices qui permettent d'établir un pronostic relativement sûr :

1. Le résultat du vote sur l'initiative de M. Dutweiler qui tendait à un but analogue, mais qu'elle exprimait moins clairement. Aucun Etat ne l'a acceptée et un citoyen sur quatre seulement a manifesté son accord.

2. L'opposition très vive qui se manifeste actuellement contre le maintien de l'économie de guerre, c'est-à-dire contre le rationnement et surtout contre l'administration de la main-d'œuvre qui résulte du « Service du travail obligatoire » institué pour assurer la construction d'ouvrages défensifs militaires et la culture intensive du sol.

3. Le résultat d'une enquête menée récemment par un institut de sondage de l'opinion publique. Elle a révélé qu'en Suisse 5 à 18 p. 100 seulement des personnes interrogées, suivant les régions, se prononçaient en faveur d'une augmentation de l'influence de l'Etat sur l'économie.

D'où provient ce résultat ? Avant tout du fait que le Suisse n'a pas une confiance illimitée dans l'omniscience de l'Etat, même si l'Etat est omnipotent. Chacun sait en effet qu'un homme ne devient ni plus intelligent ni meilleur quand on le nomme fonctionnaire.

Un journal syndicaliste n'écrivait-il pas récemment : « La bureaucratie de l'Etat est comme une avalanche : elle est longue à se mettre en mouvement, mais une fois qu'elle bouge nul ne peut l'arrêter. »

NOS syndicalistes ne croient plus que dans une entreprise nationalisée l'ouvrier soit plus libre ou qu'il ait une plus grande influence sur la gestion que dans une entreprise privée ; il est même possible de dire que c'est le contraire qui se produit. Dans une entreprise étatisée, c'est le Parlement ou le peuple tout entier qui ont le dernier mot, tandis que dans une entreprise privée, l'ouvrier peut, par les commissions ouvrières et par le canal des syndicats, discuter et négocier directement avec son employeur. Il y a lieu de noter à ce sujet l'antagonisme qui existe entre les syndicalistes et les socialistes : les premiers demandent « les mines de charbon aux mineurs » et les seconds « les mines de charbon à l'Etat ».

Les résultats de l'étatisation tentée dans d'autres pays, que nous suivons en Suisse avec attention, ne nous paraissent pas pour l'instant particulière-

ment encourageants. Ni la production ni les salaires réels ne sont en hausse. Ce qui augmente en général c'est la bureaucratie, non seulement improductive mais coûteuse, et bien souvent, par voie de conséquence, les prix de revient. Ce qui disparaît c'est la liberté du travail, c'est-à-dire le droit de choisir le lieu et le genre de travail. Ce qui diminue, c'est la publicité des comptes. Chose plus grave encore, dans une économie étatisée chaque grève est une insurrection, une révolte, chaque crise économique une crise d'Etat, une crise du régime.

Toutes ces raisons conduisent les Suisses à laisser se dérouler les expériences étrangères car ils se rendent bien compte que le meilleur système finira par avoir le dessus. Si l'économie dirigée, centralisée, étatisée ne peut donner plus de prospérité à l'ensemble du pays, plus de bonheur à chaque individu, elle sera jugée, condamnée et rejetée.

C'est à l'économie privée en Suisse de prouver sa force et sa supériorité. Elle doit se montrer ouverte aux revendications légitimes des ouvriers, prouver qu'elle peut s'adapter rapidement aux changements de la conjoncture, percevoir les tendances qui se font jour. « Celui qui refuse de faire en temps voulu les concessions nécessaires à son époque se verra contraint plus tard de lui sacrifier plus que son dû. »

RELEVONS la situation très particulière dans laquelle se trouve la Suisse du fait de sa structure fédéraliste. L'« Etat » n'est pas nécessairement la Confédération, mais c'est tout d'abord la commune, puis le canton et, seulement après, la Confédération. Chaque commune est une petite République jalouse de ses prérogatives. Ainsi, par exemple, l'électricité est étatisée à raison de 70 p. 100 environ, mais la Confédération ne possède que les centrales fournissant l'énergie nécessaire aux Chemins de fer fédéraux. Dans un autre domaine, aucune de nos 25 banques cantonales ne se laisserait absorber par la Banque nationale. D'autres monopoles, comme le sel, appartiennent aux cantons. La Confédération, de son côté, a la haute main sur l'armée, les P. T. T. et les Chemins de fer fédéraux.

Notre gauche est unie dans sa lutte contre les partis bourgeois, mais elle est très divisée lorsqu'il

s'agit de définir ses buts. Les coopératives, dont les représentants siègent à la gauche du Parlement, révèlent un libéralisme acharné lorsqu'il est question d'entraver leur liberté de développement ou simplement de les soumettre aux mêmes impôts que d'autres entreprises.

POUR donner une base légale à l'activité de l'Etat dans le domaine économique, le Conseil fédéral et les Chambres ont élaboré de nouveaux articles économiques. Nous voulons mettre fin par ce moyen à un régime sans fondement constitutionnel et permettre d'organiser la lutte contre le chômage, l'aide à l'agriculture et à l'exportation, l'appui aux banques et à l'industrie. Ces articles constitutionnels présentent l'image typique d'un « compromis helvétique » : les droits des cantons et des communes sont respectés, mais on donne au pouvoir central les moyens dont il a besoin. Le principe de la liberté du commerce et de l'industrie reste garanti. Le peuple se prononcera le 6 juillet 1947, en même temps que sur le projet d'assurance vieillesse.

Le Suisse est et demeure un démocrate convaincu, mais non pas à la façon des « démocraties populaires » qui n'ont pas le respect des minorités et qui taxent de fascistes et de réaction-

naires tous ceux qui s'opposent à la politique d'un parti dominant.

Il n'y a pas longtemps on nommait réactionnaires ceux qui s'opposaient à la liberté politique et à la liberté du commerce. Aujourd'hui, les réactionnaires sont ceux qui se révoltent contre l'empiètement de l'Etat dans tous les domaines de la vie privée et qui luttent pour l'initiative individuelle. Les mots restent les mêmes, mais leur sens évolue.

Le libéralisme économique, j'en suis convaincu, pourra bientôt commencer à reprendre l'offensive. Les erreurs qu'on lui a attribuées à tort sont aujourd'hui effacées par les erreurs beaucoup plus graves et souvent même désastreuses commises par l'économie soi-disant dirigée.

JE faisais allusion tout à l'heure au sentiment d'isolement ressenti par nombre de mes compatriotes. La Suisse est-elle vraiment un îlot isolé ? Peut-être, et c'est ce qui explique pourquoi ce soir je me suis placé sous un angle exclusivement suisse. Mais ce qui importe, c'est de savoir de quoi elle serait isolée. Du bon ou du mauvais ? Là-dessus nous avons nos idées, mais c'est l'avenir qui jugera.

Ernest Speiser.